



MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Sanction Définitive

Val-de-Travers – Fleurier – BF 3602 – Avenue de la Gare 6a

Description de l'ouvrage : Mise en conformité du dossier SATAC 101501 : Transformation d'une habitation

Affectation parcelle : ZAL

Requérant(s) : Raposo Bruno, Rue de la Doux 7a, 2123 St-Sulpice

Auteur des plans : Rmored SA, Jacquot Salomé, Collège 10, 2113 Boveresse

SATAC : 118382

Décision spéciale : Art. 14.03. RAC - Degré d'utilisation des terrains (Densité) Art. 14.03. RAC - Degré d'utilisation des terrains (TOS) Art. 13.08. alinéa 1 RAC Transformations Art. 13.09. RAC - Prescriptions architecturales (Toitures) Art. 13.09. Prescriptions architecturales (Fenêtres) Art. 16 LConstr. (surfaces de jour des pièces habitables) Art. 6 RELConst. (Hauteurs des pièces habitables)

Affichage :

- Site internet communal : www.val-de-travers.ch → Vie quotidienne → Informations pratiques → Mises à l'enquête publiques.
- Hall du Service de l'Urbanisme, Grand-Rue 38 à Couvet (les plans sont à consulter au rez-de-chaussée de 08h00 à 12h00 ou sur rendez-vous).

Toute opposition motivée est à adresser, par écrit, au Conseil communal, « Opposition », Rue du Temple 8, 2114 Fleurier, jusqu'au **27 mai 2024**.

Val-de-Travers, le 26 avril 2024.

LE CONSEIL COMMUNAL

